

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION
DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'AFFECTATION
DANS UN COLLÈGE PUBLIC - RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025**

 **Toute demande incomplète ou arrivée après 05 juin 2024 à la DSDEN sera déclarée irrecevable.**

Accuse réception de la demande d'assouplissement de la carte scolaire, de l'élève :

Le principal du collège de secteur coche la ou les priorité(s) invoquée(s), ainsi que les documents fournis dans le cadre de cette demande de dérogation.

CHOIX à cocher	Motif de la demande	Pièces justificatives obligatoires	Pièces déposées
<input type="checkbox"/>	❶ Élève souffrant d'un handicap.	Notification de la décision de la CDAPH ou tout autre document attestant du handicap.	
<input type="checkbox"/>	❷ Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.	Certificat du médecin traitant et/ou avis du médecin scolaire (chaque demande fera l'objet d'une expertise par le médecin-conseiller technique départemental)..	
<input type="checkbox"/>	❸ Élève susceptible d'être boursier sur critères sociaux.	Notification d'attribution de bourse ou à défaut l'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 (cf. plafonds de ressources ci-dessous.	
<input type="checkbox"/>	❹ Élève dont un frère ou une sœur est en cours de scolarisation dans l'établissement souhaité.	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2023/2024 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (<u>hors classe de 3^{ème}</u>) et copie du livret de famille.	
<input type="checkbox"/>	❺ Élève dont le domicile est limitrophe du collège hors secteur sollicité.	- Justificatif de domicile aux noms des représentants légaux. - Tout document utile permettant d'évaluer les distances domicile-collège secteur et domicile-collège sollicité (itinéraire internet, plan...).	
<input type="checkbox"/>	❻ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier. (SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES et LANGUES VIVANTES RARES UNIQUEMENT : chinois, portugais, russe).	Pas de pièce justificative mais demande soumise à la réussite aux tests et/ou à l'avis de la commission départementale. L'admission en classes à horaires aménagés et en sections internationales relève d'un recrutement spécifique et n'est donc pas dérogatoire (pour le niveau 6^{ème} exclusivement).	
<input type="checkbox"/>	Autre : Les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites. Les situations exceptionnelles seront étudiées au cas par cas par la Directrice Académique.	Un courrier motivant la demande, accompagné de tout document que vous jugerez utile. Attention : la classe bilangue n'est pas dérogatoire.	

Le :/...../ 2024
Cachet et Signature du Principal du collège d'origine

- L'original de l'accusé-réception est à remettre à la famille par le principal du collège d'origine,
- Le dossier de demande de dérogation accompagné des pièces justificatives selon le motif et la copie de l'accusé de réception sont à retourner à la DIVEL 1 de la DSDEN 77 **au plus tard le 05 juin 2024.**